

Conditions générales de prestations de Votre belle histoire- Carole HUMBERT

Les présentes conditions générales de prestations (CGP) détaillent les droits et obligations entre d'une part l'entreprise Carole HUMBERT, enseigne Votre belle histoire (SIRET 944 273 267 00012) vendant les services et prestations définis ci-après, et d'autre part, toute personne physique ou morale dénommée ci-après « Vous ».

Les services et prestations proposés par Votre belle histoire sont les suivants :

- Organisation et coordination d'évènements
- Conseil pour l'organisation d'évènements
- Toute activité de scénographie et de décoration d'évènements

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales sont relatives à la société Votre belle histoire Wedding Planner et organisateur de réceptions et d'évènements. Les présentent conditions constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses Clients. En signant notre devis vous nous déléguez la responsabilité de l'organisation de l'événement. Vous disposez dès lors d'un délai de rétractation de 14 (quatorze) jours au-delà duquel les présentes conditions générales sont destinées à définir leurs droits et obligations réciproques.

ARTICLE 1 — DEVIS

Notre intervention relative à des prestations décrites sur notre site internet feront obligatoirement l'objet d'un devis détaillé et personnalisé. Ce devis vous sera remis en mains propres ou envoyé par email. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminés à partir de votre demande ainsi que les modalités de coûts y afférents. Les dispositions du devis resteront seules applicables même en cas de contradictions avec les présentes conditions générales.

ARTICLE 2 – NOS OBLIGATIONS

Pendant la durée du mandat, nous nous engageons à rechercher et à mettre en œuvre tous les composants tels que définis dans le devis. A votre demande, nous réalisons un premier Rendez-vous libre de tout engagement financier. Suite à ce premier Rendez-vous, un devis est établi, permettant de lister vos paramètres de réception envisagés. Nos obligations quant au respect des critères pourront être redéfinies si un cahier des charges plus précis est établi et accepté par les parties. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de votre dossier et nous vous fournirons les descriptifs des prestations sélectionnées. Nous nous engageons à ne pas divulguer les informations fournies qui seront tenues confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra uniquement être communiquée à nos partenaires commerciaux.

ARTICLE 3 – VOS OBLIGATIONS

Vous vous engagez à ne rien nous dissimuler ni à nos intervenants, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier ou désorganiser le projet ou sa réalisation. Vous ferez en sorte de faciliter l'accès aux informations dont nous aurons besoin. Vous vous obligez à respecter les conditions particulières de l'/des intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement, acomptes ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues. Vous vous engagez à ne pas intervenir directement, pendant ou après l'événement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, artistes, personnels et collaborateurs de l'Organisateur. Vous vous engagez à régler les présentations directement auprès des partenaires selon leurs devis.

Après le délai de rétraction de 14 jours passé les prestations réservées dans le contrat ne sont pas modifiables, ni remboursables, seul un ajout de prestation peut être possible selon devis complémentaire. Si vous exécutez vous-même ou renoncez à une mission confiée à **Votre belle histoire**, celle-ci ne pourra être déduite de la facture.

En fonction de la prestation choisie vous vous engagez à prévoir un repas pour les personnes constituant l'équipe présentes lors de l'évènement. Ce repas sera identique à celui des invité.

Au cas où l'évènement se déroule à plus de 50 kilomètres de notre siège social de **Votre belle histoire**, vous vous engagez à nous régler un forfait de déplacement à partir du 51ème kilomètre et à fournir un hébergement (si nécessaire) sur place pour la durée de la prestation à savoir pendant la durée de l'installation ainsi que la nuitée suivant l'évènement.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS

Vous êtes responsable de tout dommage, direct ou indirect, que vous-mêmes ou les participants pourraient causer au cours de la manifestation. Vous déclarez et garantissez avoir la pleine capacité juridique vous permettant de vous engager dans le cadre de notre prestation et que vous êtes titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. A cet effet, vous vous engagez à renoncer et à faire renoncer vos assureurs et/ou convives le cas échéant, à tout recours à notre encontre. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature que vous apportez vous appartenant ou appartenant aux participants ou aux prestataires, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés. Nous serons dégagés de toute obligation au cas où un évènement de force majeure ou fortuit surviendrait (grève, incendie, dégât des eaux ...). En aucun cas nous ne pouvons être tenus pour responsables des préjudices directs ou indirects liés aux prestations fournies par les prestataires concernés, lesquels sont seuls responsables envers vous (nous avons comme seule obligation de mettre tous les moyens en places pour vous satisfaire et nous ne sommes pas responsables du résultat). Nous vous conseillons vivement de vous rapprocher de votre assureur afin d'étudier avec lui la validité de votre assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant l'événement.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITÉ ET DROIT A L'IMAGE

Nous nous engageons à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du Client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être uniquement transmises à nos partenaires. Vous disposez du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Nous nous engageons à assurer que vos données personnelles et nominatives sont à jour, exactes et complètes. Vous pouvez exercer un droit d'accès ou de correction en nous contactant directement par lettre recommandée avec avis de réception.

Vous nous autorisez, sans contrepartie financière ou pécuniaire de quelque nature que ce soit, à : fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur toutes les antennes de Votre belle histoire sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux ; à diffuser vos images avec le logo de Votre belle histoire. En conséquence, vous nous garantissez contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de leur image et qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion. Vous reconnaissiez d'ores et déjà être informé et accepter que la décision d'exploiter ou non vos images, seront laissées à ma discrétion. Cette autorisation est accordée pour une durée de 30 (trente) ans à compter de la signature des présentes, renouvelable par accord mutuel des parties, formalisée par écrit, et restera valable en cas de changement de son état civil actuel.

ARTICLE 6 – RÉCLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle nous est formulée par écrit par lettre recommandée avec

Paraphes

accusé de réception, dans un délai de 8 jours maximum après l'événement.

ARTICLE 7 — LITIGES

En cas de litige non résolu à l'amiable vous pouvez soumettre le différent au médiateur de la consommation.

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français et tous les litiges nés dans le cadre de notre prestations seront soumis au tribunal judiciaire de Strasbourg.

ARTICLE 8 — HONORAIRES

Nous percevrons au titre de notre prestation des honoraires d'intervention définis dans le devis. Des frais de déplacements et d'hébergement pourront être facturés selon les modalités définies dans le contrat. Nous nous réservons le droit d'augmenter le forfait selon la charge de travail induite par la modification du cahier des charges (stipulation du tarif par mail après accord obligatoire pour valider la prestation complémentaire). Vous restez toutefois libres d'accepter ou non nos propositions.

Dans le cas du refus de la proposition complémentaire, nous pouvons continuer notre prestation sur la base du devis initial. Si vous refusez tout le projet (devis initial + devis complémentaire) et si le délai de rétractation de 14 jours est passé nous serons amenés à vous facturer le montant de la prestation sur la base du devis initial même si vous refusez que nous effectuons la prestation.

Dans le cas où vous retirez des prestations par rapport au cahier des charges, vous êtes informés que nos honoraires ne peuvent diminuer qu'avec notre accord, compte tenu du volume de travail déjà fourni.

Le devis établi par Votre belle histoire est valable jusqu'à la fin de la date d'option indiquée dans le devis. Passée cette date, le devis devient caduc. Les prix et conditions indiqués dans le devis ne sont alors plus garantis et sont susceptibles d'être modifiés.

ARTICLE 9 — MODALITÉS DE PAIEMENT / DÉLAI DE PAIEMENT/DÉFAUT DE PAIEMENT

Le règlement des services et/ou prestations réalisés par Votre belle histoire s'effectue exclusivement en Euros, soit par chèque libellé à l'ordre de Carole HUMBERT, soit par virement bancaire sur le compte dont l'IBAN figure sur le devis.

Le règlement des services et/ou prestations réalisés par nous est, sauf convention exprès entre les Parties, échelonné comme suit :

- Règlement d'un premier acompte de 40% du montant total au jour de la signature du devis
- Règlement d'un second acompte de 40% du montant total dans un délai de 3 mois avant le début de l'évènement objet du devis.
- Règlement du solde de 20% du montant total sur facture dans un délai de 8 jours avant le début de l'évènement objet du devis.

Aucun escompte n'est accepté pour le paiement anticipé ou comptant. Aucune retenue, ni réduction, ni compensation de paiement ne sont acceptées en cas de litige. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit :

- L'application de pénalités calculées sur l'intégralité des sommes dues au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, en application des dispositions de la loi du 4 août 2008, dite loi LME.

Si vous êtes professionnel une indemnité forfaitaire de 40 euros vous sera appliquée pour les frais de recouvrement (voire une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement sont supérieurs à 40 euros)

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client à la date de constatation du non-paiement. Une mise en demeure vous sera adressée et à défaut de réponse de votre part sous 8 jours la prestation pourra être résiliée par nos soins par recommandé avec AR.

ARTICLE 10 – ANNULATIONS

Annulation du votre fait : en cas de désistement, refus ou annulation de la part du Client, nous serons libérés de toute obligation envers vous et vous ne pourrez prétendre ni au report de l'événement, ni au remboursement des sommes d'ores et déjà versées.

Frais d'annulation :

- entre le jour J et J-8 avant la date de l'événement : 100% des honoraires dus
- entre J-9 et J-90 avant la date de l'événement : 80% des honoraires dus
- entre J-90 et 8 mois avant la date de l'événement : 50% des honoraires dus
- plus de 8 mois avant la date de l'événement : l'acompte versé restera acquis

Annulation de notre fait : Si nous sommes incapables d'accomplir des tâches spécifiques dans la planification d'un mariage, en raison d'une maladie ou d'une hospitalisation nous ferons de notre mieux pour trouver un autre Organisateur de mariage (autre agence et transfert de dossier).

Nous ne pourrons être tenus responsables des retards dans l'organisation dus à des cas de forces majeurs tels que accidents de circulation, accidents humains, grèves, intempéries, révoltes, manifestations, confinement, attentats.

L'annulation de notre prestation par l'une ou l'autre des parties devra être effectuée par courrier avec recommandé avec AR. La date de l'envoi (avis de dépôt daté par la Poste) sera retenue comme date d'annulation par rapport aux conditions d'annulation ci-dessus.

ARTICLE 11 — DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du code de la consommation, vous bénéficiez d'un droit de rétractation (sans justification de motif) dans un délai de 14 jours à compter de la date de signature du devis. Cette rétractation devra nous être adressée par écrit (en cas de litige, il vous appartiendra de prouver que la rétractation a été effectuée selon les délais prévus par la loi).

Après validation de votre rétractation, l'acompte versé vous sera remboursé dans un délai de 14 jours.

ARTICLE 12 — Mise en place de la décoration

Lors d'une prestation avec installation de la décoration, la salle sera mise à disposition 48 heures avant l'événement (par exemple le jeudi soir pour un événement le samedi). Les tables et les chaises seront mise en place par vos soins.

Le rangement de la décoration sera fait le lendemain de l'évènement.

Date :

Signature du client

Précédée de la mention « bon pour accord »,

Date :

Signature de Carole HUMBERT, Votre belle histoire

Paraphes